

RHÔNE-ALPES, PACA,
LANGUEDOC ROUSSILLON



LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AGRICOLE AUX INONDATIONS DU RHÔNE

Les crues du Rhône provoquent d'importants dégâts aux cultures et productions agricoles locales.

Les Chambres d'agriculture du Rhône aval se sont ainsi engagées dans une série d'actions et de sensibilisation dans l'objectif d'en limiter au maximum l'impact auprès des agriculteurs.



A la suite des inondations du Rhône de 2002 et 2003, les Chambres d'agriculture du Rhône aval dressent un constat alarmant sur la situation des exploitations agricoles riveraines du fleuve :

- > les 2/3 des exploitations des bords du Rhône en aval de Valence sont en zones inondables,
- > près d'1 exploitation sur 3 a subi au moins 5 inondations depuis 1993,
- > 3 exploitations sur 4 subissent des hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre,
- > les exploitations, hors viticulture, ont plus de 60 % de leur surface inondée,
- > près de 2 exploitations sur 3 estiment subir des inondations d'intensité forte à très forte,
- > les pertes financières sont considérables.

En 2006, près de 320 enquêtes ont été réalisées auprès des exploitations situées

en zone inondable du Rhône notamment, afin de déterminer leurs points de vulnérabilité en fonction de leur système de production. Ces enquêtes ont ensuite donné lieu à l'élaboration et à la diffusion de guides de diagnostic, spécifiquement adaptés au contexte local des exploitations agricoles riveraines du Rhône. Ils permettent de trouver des solutions adaptées aux points de vulnérabilité des exploitations :

- > des mesures collectives, à prendre par un ensemble d'agriculteurs : création de zones de repli pour le bétail, prise en compte des enjeux agricoles dans les plans communaux de sauvegarde, mise en place d'une cellule de crise...
- > des mesures individuelles pour l'exploitation :
 - pour les personnes, les animaux, les bâtiments et les biens : surélévation des bâtiments d'exploitation, des ma-

tériels et des stocks, des polluants, réalisation de plan d'urgence...

- pour les cultures et les parcelles : plantation sur buttes, mise en place de haies "peignes", de couverts herbacés, sécurisation des réseaux d'irrigation...

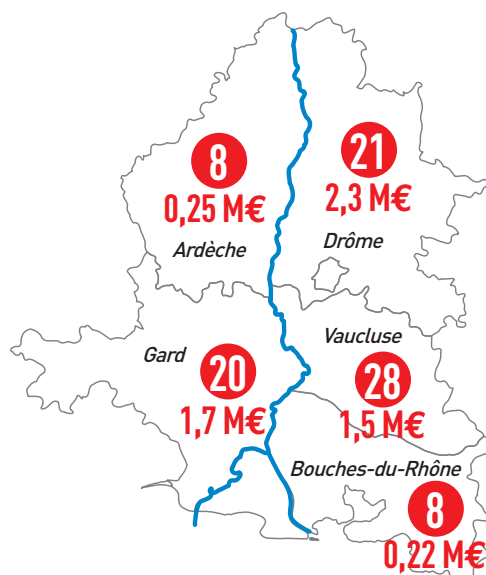
Depuis 2011 un dispositif, animé par les Chambres d'agriculture de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et de Vaucluse, permet aux agriculteurs volontaires de mettre en place ces mesures grâce à des taux de subventions attractifs pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux.

Cet accompagnement des Chambres d'agriculture auprès des agriculteurs et le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité ont été rendus possibles par les partenaires financiers et institutionnels du Plan Rhône : la DREAL¹ de Bassin, DDT(M)² des départements concernés, l'Europe à travers le FEDER³ Plan Rhône, l'État, les Régions Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes, le département du Gard, l'Agence de l'Eau RM&C⁴.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
² Direction Départementale des Territoires et de la Mer
³ Fonds Européen de Développement Régional
⁴ RM&C : Rhône Méditerranée Corse

LES RÉALISATIONS :

- > dans les parcelles : haies brise-courant, surélévation de cultures sous serre, sécurisation de systèmes d'irrigation, forages et pompes immergées,
- > dans les bâtiments : batardeaux, mezzanines, planchers rehaussés, étagères, adaptations du système électrique, protections des produits phytosanitaires et du gasoil,
- > pour les bâtiments non adaptables au risque : délocalisations,
- > autres : zones refuge (matériel/cheptel), barques, matériels de nettoyage,...



LE DIAGNOSTIC

Il permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité de l'exploitation et de choisir les bonnes mesures pour les réduire. L'évaluation se fait sur plusieurs points : parcelles, bâtiments, stocks, trésorerie,.... à partir d'une visite d'exploitation et d'un scénario d'inondation. L'agriculteur et le conseiller identifient ensuite les mesures de réduction les plus appropriées à partir du tableau de mesures. Le conseiller accompagne l'agriculteur dans ses choix, l'aide à calibrer ses aménagements, à faire son plan d'urgence et de remise en route, à monter et suivre le dossier de financement.

85
dossiers validés

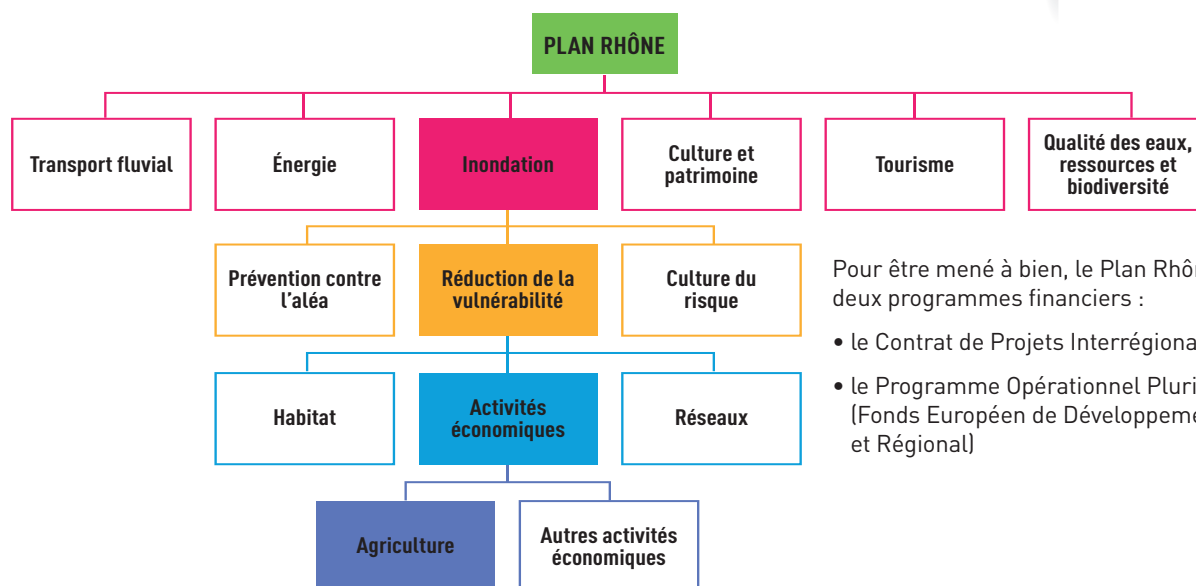
232
diagnostics individuels réalisés

6 M€
de travaux éligibles aux subventions

4,6 M€
de subventions / taux d'aide maximal de 80 %

QU'EST-CE QUE LE PLAN RHÔNE ?

C'est un projet global et partenarial d'aménagement du territoire, qui s'articule autour de différents volets dont le principal porte sur les inondations.



Pour être mené à bien, le Plan Rhône s'appuie sur deux programmes financiers :

- le Contrat de Projets Interrégional État-Régions
- le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional)

QUELQUES EXEMPLES DE MESURES FINANÇÉES PAR LE PLAN RHÔNE

DES RÉSEAUX D'IRRIGATION ENTERRÉS (ARLES, 13)

La mise en place de cette mesure a consisté à remplacer un tronçon de réseau d'irrigation de surface appartenant à l'ASL de la Royalette, commun à 2 exploitations agricoles de Camargue, par des conduites enterrées. Lors des crues ces réseaux sont malmenés : parfois cassés ou emportés, ils nécessitent des travaux de remise en état et de nettoyage longs et coûteux. Enterré, le réseau est donc sécurisé en cas de crues. La mise en place de cette mesure permet de limiter les dommages ainsi qu'une reprise plus rapide de l'activité après la crue.

UN ÉTAGE HORS D'EAU (LIVRON, 26)

A la suite des inondations de 2003 où l'eau était montée jusqu'à 1,80 mètre dans ses bâtiments, la mise hors d'atteinte de l'eau du matériel sensible de René BOYER ne pouvait se faire que par la construction d'un étage à 3,50 mètres du sol. Le matériel à protéger (semoirs, caisses pour la récolte, pompe d'irrigation...) est monté à l'aide d'un chariot élévateur. L'exploitant s'est également équipé d'un local phytosanitaire mobile, déplacé en cas de crues pour éviter une pollution de l'eau, et de batardeaux pour obstruer le portail d'un second bâtiment de stockage.



LA ZONE REFUGE COLLECTIVE « COFRUID'OC » (BOLLÈNE, 84)

A l'initiative de leur coopérative, 15 agriculteurs (Vaucluse/Gard) ont désormais un lieu sécurisé et aménagé pour le matériel en cas de crue. La zone refuge de 7 000 m² est facilement accessible, proche des grands axes routiers, au carrefour des 3 régions partenaires du Plan Rhône. « C'est une mesure complé-



mentaire des actions individuelles, bel exemple de réussite du programme », soulignent la Chambre d'agriculture 84 et la coopérative.

DES ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES (VENEJAN, 30)

La SCEA Jardins des Hespérides a sécurisé son exploitation par la mise en place de mesures à la parcelle et dans le bâtiment agricole :

- > l'irrigation a été sécurisée par l'installation d'une pompe immergée et la réalisation d'un réseau enterré.
- > le matériel et les polluants ont été sécurisés grâce à des étagères métalliques dans le hangar agricole.



Les risques de pollution ont été réduits par l'investissement d'une armoire phytosanitaire, mise en sécurité par un chariot élévateur sur ces étagères métalliques.

UNE POMPE IMMERGÉE (SAINT-JUST D'ARDÈCHE, 07)

Une pompe immergée va être installée dans ce forage. Le dispositif étanche remplace un puits à ciel ouvert et une pompe de surface vulnérable aux crues.



UN BEL EXEMPLE D'ACTION MUTUALISÉE

3 questions à André BERNARD,
Président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Pourquoi une implication des Chambres d'agriculture dans le Plan Rhône ?

A la suite des crues de 2002-2003 et face à l'ampleur des dégâts agricoles, la réaction de certains fut de considérer qu'en zone inondable, l'agriculture serait désormais limitée « aux prairies et peupliers ». C'est cette vision inacceptable d'un espace « paysager » figé qui a initié notre action. L'inondation, ce n'est pas tous les jours, en s'adaptant au risque on peut exploiter ces territoires fertiles. Sur cette conviction partagée, élus et conseillers ont mutualisé leurs compétences pour accompagner les exploitants à réaliser des mesures de réduction de vulnérabilité agricole.

Le bilan de cette action ?

L'agriculture est maintenue sur des territoires que certains voulaient condamner : c'est un beau succès ! A ce titre, je tiens à saluer l'administration et les collectivités pour l'évolution positive de leur vision de l'agriculture en zone inondable et pour les financements apportés. L'urbanisation amplifie le phénomène de crue sur l'espace agricole, je trouve donc juste que des moyens financiers publics aident les agriculteurs à supporter ce risque. Soulignons aussi la mobilisation exemplaire des 5 Chambres départementales d'agriculture de 3 régions ... sur un sujet sensible qui ne motivait pas le monde agricole au départ.

Quels enjeux pour l'agriculture dans le Plan Rhône-Saône ?

Le dispositif d'une efficacité bien démontrée est un succès sur le terrain. Sa pérennisation permettra de sécuriser les agriculteurs des zones inondables. C'est ce à quoi nous travaillons avec les partenaires du Plan Rhône, mais aussi auprès des collectivités en charge des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

TÉMOIGNAGES ET RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE DISPOSITIF

LE POINT DE VUE DE RENÉ BOYER (LIVRON, 26)

« A mon sens, prendre en considération la vulnérabilité des exploitations agricoles est une nécessité dans les zones d'expansion des crues (ZEC). Et il est utile de poursuivre le plan Rhône. Les ZEC sont des zones tampons pour protéger des inondations certaines agglomérations, zones industrielles... Dans les zones agricoles, nous recevons donc l'eau malgré nous ; il faut bien qu'elle passe quelque part. Après les inondations de 2002 et 2003, les dossiers de pertes de fonds et de récoltes n'ont pas été acceptés par la DDAF car la zone de Pringarde n'est plus considérée comme inondée naturellement. Les aides du plan Rhône sont donc une forme de solidarité. »

EARL PAILHON ET FILS (PONT SAINT-ESPRIT, 30)

L'exploitation en zone inondable, 1,30 mètre de hauteur d'eau en 2003, est diversifiée : viticulture en cave particulière, arboriculture, céréales et plantes aromatiques. A sa tête le père, aidé par ses 2 fils, jeunes agriculteurs. Ce sont eux qui ont poussé le père à croire au Plan Rhône et à résister à la longueur de la procédure. 6 ans d'attente mais le résultat est là : sécurisation du réseau d'irrigation (forage, pompe immergée et réseau enterré) et délocalisation de la cave particulière sur un secteur de moindre risque. Pour l'exploitant, les facteurs de réussite sont le taux incitatif de financement et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture (montage du dossier de demande de financement, réalisations des études réglementaires), sans lequel il n'aurait sans doute pas été au terme de son projet. LASA de travaux du Gard, en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée sur la partie irrigation, a facilité ce volet du projet, en réalisant les dossiers de demande de financement et en réduisant l'apport financier de l'exploitant à sa part d'autofinancement et à la TVA. Au final il reconnaît l'importance du volet réduction de la vulnérabilité des exploitations du Plan Rhône, il exprime un seul bémol, le niveau de protection imposé par l'État, jugé trop important.



RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'INONDATION DU 4 NOVEMBRE 2014

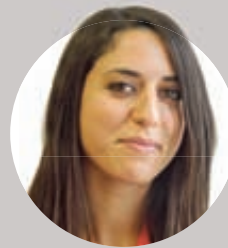
La crue a touché une vingtaine d'exploitations (Nord Vaucluse). Aucun dégât n'est constaté dans les bâtiments agricoles, surélevés pour faire face à ce type d'épisode de faible ampleur. Les dégâts sur parcelles furent divers. Sur la zone inondée, le montant des dommages évités par la réduction de vulnérabilité atteint presque le niveau des investissements : le dispositif est efficace. «C'est la première fois que j'arrive à dormir lors d'une crue» indique une agricultrice, sereine de savoir son matériel à l'abri.

Rédacteurs : Coralie Fondin et Benoit Lescuyer - Chambre d'agriculture du Gard, Claire Bernard - Chambre d'agriculture de Vaucluse, Christelle Macé - Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Alice Bouton et Frédéric Sourd - Chambre d'agriculture de la Drôme, Régis Perier - Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Credits photos : CA30, CA13, CA84, CA26, DREAL Rhône-Alpes

INTERVIEW DE LA DREAL RHÔNE-ALPES⁵

CONSERVER LA PRÉSENCE D'UNE AGRICULTURE À FORTE VALEUR AJOUTÉE



Elsa LAGANIER

chargée de mission
réduction de la
vulnérabilité



Christophe BALLEZ-BAZ

responsable de la
Mission Rhône

Pourquoi aider les exploitations agricoles à travers le Plan Rhône ?

La zone inondable du Rhône est caractérisée par des enjeux économiques importants, avec la présence d'une agriculture à forte valeur ajoutée. La fréquence d'exposition de ces enjeux agricoles aux inondations, couplée aux dommages importants qu'ils sont susceptibles de subir, rend les mesures de réduction de la vulnérabilité pertinentes économiquement : les investissements nécessaires sont « rentables » au regard des dommages potentiels évités. De plus, pour prévenir les inondations, il est notamment nécessaire de préserver les champs d'expansion des crues, qui sont des zones agricoles ou naturelles, de l'urbanisation. Permettre le maintien de l'activité agricole dans ces zones c'est aussi garantir la pérennité de cette fonctionnalité.

Quel est le rôle de la DREAL de bassin dans ce dispositif ?

Nous avons un rôle d'animateur, et de coordinateur dans le cadre de ce projet partenarial. En effet, ce travail a pu voir le jour grâce à la mobilisation de tous les acteurs : les Chambres d'agriculture mais aussi les financeurs : l'Europe, l'État, l'Agence de l'Eau et les collectivités, ainsi que des DDT(M), interlocutrices locales des Chambres et assurant l'instruction des dossiers.

Que retenir-vous de cette 1^{ère} période (2007-2014) ?

C'est une vraie réussite ! On a réussi à passer des études à la phase opérationnelle grâce à la mobilisation de tous. Ce travail aurait été impossible sans l'implication des Chambres d'agriculture qui ont créé des outils, mobilisés et accompagné les agriculteurs dans cette démarche et sans les financements, notamment européens. C'est un dispositif efficace, et cela s'est confirmé lors des inondations de novembre 2014 et se manifeste aujourd'hui par de nouvelles demandes d'agriculteurs souhaitant réduire leur vulnérabilité.

Et maintenant ?

Les partenaires du Plan Rhône ont réaffirmé l'importance de ce dispositif et leur volonté partagée de poursuivre cette démarche à l'aval de Valence et de l'étendre au Rhône amont et à la Saône pour la période 2014-2020.